

# Sud

CREDIT AGRICOLE  
Charente Périgord

## ACCORDS GPEC et MOBILITÉ 2015-2018

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

# Sud

**n'est pas signataire de ces accords pour les raisons suivantes :**

**Sur les 3 années à venir,**

- Il n'y a aucun engagement en terme de stabilisation des effectifs sièges – réseau malgré les futurs départs à la retraite.
- En matière de formations et/ou « d'auto formation » aucune modalité clairement définie tenant compte des contraintes de la continuité de service. Pas de reconnaissance financière et/ou de prise d'expertise.
- Sur la gestion des carrières, aucune négociation sur les modalités de valorisation de l'expertise, si ce n'est le rajout d'entretien carrière pour répondre à la loi.
- La mise en place des AUP a supprimé la notion d'agences excentrées : suppression des avantages liés aux mobilités dans ces unités (pourtant elles sont toujours « excentrées »).
- Concernant les mobilités aucune garantie financière.
- Reconduction de l'avenant à l'accord mobilité sans négociation possible.

## Ce sont des accords régressifs.



Je souhaite me syndiquer à SUD

Nom

Prénom

Unité

Coupon à expédier à :    A GUERIN (BP 316)    S POUcant (BP 253)    C TYTGAT (BP 250)

Pour d'autres infos et nous écrire, allez sur le site [SUDCAM](http://SUDCAM) ou écrivez à [Syndicat.SUD-ext@ca-charente-perigord.fr](mailto:Syndicat.SUD-ext@ca-charente-perigord.fr)  
(Janvier 2015)